


COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE LA MAYENNE

	<h2 style="margin: 0;">INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX TOUTES CATEGORIES</h2>		
Dimanche 12 novembre 2023			
LAVAL (Piscine Saint Nicolas)			25 m x 6 couloirs
Compétition réservée :			
Avenirs 1 Filles 2014 et après - Garçons 2013 et après	Benjamins 1 Filles 2011 - Garçons 2010	Juniors Filles 2009 – 2008 – 2007 – 2006 Garçons 2008 – 2007 – 2006 – 2005	
Avenirs 2 Filles 2013 - Garçons 2012	Benjamins 2 Filles 2010 - Garçons 2009	Seniors Filles 2005 et avant Garçons 2004 et avant	
Avenirs 3 Filles 2012 - Garçons 2011			
Propositions sur www.extrnat.fr : Du dimanche 22 octobre au lundi 6 novembre 2023 à 23h59		Tarifs : 17 € par équipe 2 € par engagement individuel	Important : les remplaçants feront l'objet d'une compétition à part NE PAS OUBLIER de les engager sous ExtraNat.
Département Qualificative	Région Qualificative	Inter région Qualificative	Nationale Qualificative

Engagements & modifications d'équipes compléments d'information :

- Il est possible de modifier son ou ses équipe(s) sous ExtraNat jusqu'au lundi 07/11/22 minuit, tant que vos engagements ne sont pas validés. Seules les modifications de dernières minutes seront prises sur place le jour de la compétition pour faciliter le bon déroulement de la compétition

Mode de qualification & conditions d'accès :

- Obligation de participer à la poule régionale pour les équipes premières qualifiées

Epreuves :

- 10 Épreuves individuelles :** 10 en dames et 10 en messieurs) 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages (Classement au temps)
- 3 Épreuves de relais** (3 en dames et 3 en messieurs) 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre et 4 x 200 m nage libre (Classement au temps).

Programme :

Dimanche 12 matin 1 ^{ère} REUNION	Dimanche 12 après-midi 2 ^{ème} REUNION
Ouverture des portes : 8H00 – Evacuation : 9H55 Présentation des équipes : 10H Début des épreuves 10H15	Ouverture des portes : 14H – Evacuation : 14H55 Début des épreuves : 15H
10 x 50 LIBRE DAMES & MESSIEURS	4 X 200 LIBRE MESSIEURS
Épreuves des remplaçants sur 50 Libre D & M	Pause 10 mn
Pause 10 mn	200 DOS DAMES
100 DOS DAMES	100 DOS MESSIEURS
200 DOS MESSIEURS	200 BRASSE DAMES
100 BRASSE DAMES	100 BRASSE MESSIEURS
200 BRASSE MESSIEURS	400 LIBRE DAMES
100 LIBRE DAMES	100 LIBRE MESSIEURS
400 LIBRE MESSIEURS	200 PAILLON DAMES
100 PAILLON DAMES	100 PAILLON MESSIEURS
200 PAILLON MESSIEURS	200 4 NAGES DAMES
100 4 NAGES DAMES	100 4 NAGES MESSIEURS
200 4 NAGES MESSIEURS	Épreuves des remplaçants sur 100 au choix D & M
Pause 10 mn	Pause 10 mn
4 X 200 LIBRE DAMES	4x100 4 NAGES DAMES & MESSIEURS

Dispositions particulières :

- Précision : la notion "d'épreuve nagée" signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance, mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

Mode de participation

- Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre.
- Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.
- En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.
- Pour les différentes poules, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.
- Pour les championnats interclubs départementaux et régionaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transfères ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant à la grille du collectif national 18 ans filles ou du collectif national 19 ans garçons pour les seules épreuves concernées par la compétition (tableau ci-contre, tous bassins)

Règlement :

- Se référer à « Annuel Règlements 2023 »

Récompenses :

- Coupe aux 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons au classement général
- Médailles aux 10 nageurs (ses) et au remplaçant des 3 premières équipes filles et garçons

Le comité départemental se réserve le droit de placer, modifier ou supprimer les pauses après l'établissement du programme. Elles seront spécifiées sur le programme ou le jour de la compétition. Les horaires pourront évoluer selon le nombre d'engagements.

Le comité se réserve la possibilité de modifier les horaires en fonction du nombre d'engagements, de supprimer des épreuves en fonction du nombre d'engagements.

Le nombre d'officiels nécessaires sera transmis par le CD53.

Le CD53 publiera le programme de la compétition sur le site <https://mayenne.ffnatation.fr/script/index.php> et éditera les exemplaires uniquement à destination du Juge Arbitre, du starter, de la chambre d'appel et de l'informatique. Les compétitions seront diffusées sur le site <https://www.liveffn.com/>